

Le chef de projet (Les bonnes dispositions managériales)

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche n°3

ENJEUX

Cette démarche étant systémique et co-construite, le choix du (ou des) porteur(s) de projet est déterminant. Il devra témoigner d'une capacité managériale affirmée et d'une bonne connaissance des thématiques de santé mentale et du handicap psychique.

DESCRIPTION

Le déroulement du projet n'est pas la simple succession de phases juxtaposées mais bien un processus qui se développe par incrémentations progressives. La démarche revêt une double dimension de production et de conduite de projet. Il revient au chef de projet d'activer simultanément ces deux rôles aux différentes phases du projet :

- Il orchestre toute la démarche et doit pour cela être fortement mobilisé sur les temps de transition entre les phases,
- Il est le référent des différents partenaires impliqués dans la démarche,
- Il prépare les travaux des instances de gouvernance mises en place pour piloter la démarche (groupe plénier, Comité de pilotage territorial dont il convient de bien spécifier la composition et les rôles respectifs), et en cela est le garant de sa présentation.

Il assure la coordination des actions de l'ARS et s'adjoit les expertises nécessaires aux besoins du projet. La chefferie de projet peut être dévolue à :

- Référent psychiatrie-santé mentale (conseiller médical et/ou référent administratif)
- Délégation territoriale du territoire concerné
- Un référent affecté à la logistique du projet (invitations, compte-rendu, ...)
- Contribution au projet : les autres directions métiers, le cas échéant médicosocial, prévention et promotion de la santé, 1^{er} recours, les directions ou pôles d'appui : statistiques, logistiques (visioconférences) selon les besoins.

La chefferie de projet devra pouvoir s'appuyer sur une logistique adaptée qui lui permettra de pouvoir disposer :

- D'espaces de travail et de lieux de concertation différents sur l'ensemble du territoire couvert par le projet
- D'outils de communication : sites, plateformes permettant un partage d'information et des échanges d'informations au sein de l'ARS et avec les partenaires extérieurs
- Un répertoire/annuaire évolutif permettant une vision publique et partagée des ressources accessibles
- Un accès aux différents documents des acteurs et aux différents sites des acteurs, dans l'idéal un site régional partagé
- Un tiers qui accompagne, éventuellement

MOYENS

- **Au sein de l'ARS** : et selon une configuration idéale
 - 1ETP à répartir entre le référent psychiatrie santé mentale (nécessairement mobilisé sur d'autres dossiers), la délégation départementale et d'autres services de l'ARS pour l'animation de la démarche proprement dite

Le chef de projet (Les bonnes dispositions managériales)

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche n°3

- plus largement, le positionnement du chef de projet ARS, ses possibilités d'appui de la part d'autres directions de l'ARS doivent également être précisées le plus en amont possible : la démarche doit être un projet transversal de l'ARS

- **A l'extérieur :**

Il peut exister en région des organismes susceptibles de venir en appui tout au long de la démarche ou à certains moments-clés : ORS, CReHPsy, CREAI, unités de recherche ou autres

ACTEURS CONCERNES

Au-delà des compétences techniques liées aux champs couverts par le projet, la simple connaissance des autorisations administratives ne suffit pas, le chef de projet devra témoigner d'un intérêt pour le champ de la santé mentale et déployer des compétences managériales affirmées.

Les qualités nécessaires de la chefferie de projet ARS Psychiatrie- Santé mentale

Compétences techniques :

Connaître la réglementation afférente aux différents champs couverts,

Connaître les caractéristiques des offres en présence dans les différents champs couverts

Connaître le territoire

Connaître les acteurs, établissements, directions, professionnels

Compétences managériales :

Savoir conduire, coordonner et animer un projet

Savoir travailler en équipe (interne ou externe)

Savoir entretenir des relations humaines/professionnelles au sens partenarial du terme (contraire de positionnement de tutelle)

Savoir aller vers (usagers)

Savoir accueillir les propositions et les mettre en lien selon une approche transversale

Savoir questionner, négocier, amener à un consensus

FACTEURS CLES DE SUCCES

- Pour la chefferie de projet :
 - Des compétences techniques et managériales,
 - Un mandat clair au travers d'une lettre de mission qui devra définir :
 - la composition de l'équipe,
 - Son rôle et ses missions,
 - Les moyens dont elle dispose,
 - Le délai de son intervention ainsi que les livrables qui devront ponctuer chaque étape de la démarche.
- Des moyens assurés dans le temps :
 - Compétences internes,
 - Ressources logistiques
 - Eventuellement appui via des prestataires externes

Le chef de projet (Les bonnes dispositions managériales)

Mettre en œuvre un projet de parcours en psychiatrie et santé mentale - Fiche n°3

FICHES ASSOCIEES

- Fiche 2 : le comité de pilotage
- Fiche 4 : l'équipe-projet ou groupe-projet
- Fiche 5 : La liste des acteurs incontournables et son annuaire
- Fiche 6 : l'aide au repérage des démarches locales
- Fiche 7 : le plan de communication – un exemple
- Fiche 8 : l'implication des usagers
- Fiche 9 : la composition des groupes de travail
- Fiche 10 : l'animation des séances de travail
- Document-type 1 : la trame de lettre de cadrage
- Support 1 : la plénière de lancement

OUTILS ASSOCIES

- Fiche Outil 2 : la carte d'identité du territoire et sa grille d'indicateurs
- Fiche Outil 3 : les caractéristiques du parcours et sa grille d'indicateurs
- Fiche Outil 4 : la grille MDPH et sa notice d'utilisation